



Propulsé by  Unapei
et ses partenaires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée scolaire 2021/2022

Encore trop d'enfants en situation de handicap sans solution de scolarisation adaptée

**L'Unapei a donné la parole aux Français :
Pour 68% d'entre eux la prise en charge de la scolarisation des enfants en
situation de handicap intellectuel ou cognitif est jugée insatisfaisante**

Paris, le 24 août 2021

Si Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale entend, pour l'année scolaire à venir, « *parachever la transformation de l'école inclusive* »¹, les enfants en situation de handicap et leurs familles, eux, savent qu'il reste encore beaucoup d'obstacles à lever pour faire de l'école un lieu où chacun à sa place, que ce soit en école ordinaire ou en école spécialisée. En réalité, personne n'est dupe : cette année encore, des milliers d'enfants ne seront pas, peu, ou mal scolarisés en raison de leur handicap.

Pour faire connaître la réalité vécue par ces milliers de familles, l'Unapei relance son opération #Jaipasecole. Comme chaque année, les témoignages sont postés de toute la France sur le site internet marentree.org : scolarisations inexistantes, partielles ou inadaptées... autant de situations qui confirment tristement que le droit à l'éducation est loin d'être effectif pour tous les enfants de notre pays.

Et parce que ce problème est d'ampleur nationale, l'Unapei a donné la parole aux Français pour connaître leur perception sur la scolarisation des enfants en situation de handicap intellectuel ou cognitif. Le résultat est sans appel : 68% des Français pensent que leur scolarisation n'est pas adaptée !

Déplorant le manque de chiffres officiels, l'Unapei a également interrogé 35 associations de son réseau qui accompagnent quotidiennement des enfants en situation de handicap dans des dispositifs pensés pour eux (institut médico-éducatif, unités d'enseignement externalisées, SESSAD, etc.). Un des chiffres marquants : 69% des demandes de postes d'enseignants faites par ces associations ont été refusées par l'Éducation nationale. Le taux d'encadrement par des enseignants est donc largement insuffisant pour que chaque enfant puisse bénéficier d'une scolarisation adaptée à ses besoins !

En cette veille de rentrée, l'Unapei le rappelle : l'éducation est un droit fondamental. Tous les enfants ont le droit à une scolarisation de qualité, continue, avec un accompagnement et un environnement adaptés aux spécificités et aux besoins de chaque élève, quelque soit le lieu où s'exerce leur scolarité.

¹ Circulaire de rentrée 2021 de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>

Résultats d'une étude Opinionway inédite – Une majorité de Français (68%) a conscience de la réalité vécue par les enfants porteurs d'un handicap intellectuel ou cognitif

Selon le sondage réalisé par OpinionWay pour l'Unapei, 68% des Français pensent que la prise en charge scolaire des enfants en situation de handicap, aujourd'hui en France, n'est pas satisfaisante.

Et ils ont raison, comme en témoignent les **nombreux témoignages et appels à l'aide reçus sur la plateforme marentree.org**. Les Français ont donc conscience du problème et réclament plus d'actions de la part du gouvernement pour respecter le droit à l'éducation !

« Maman d'un garçon de 9 ans ; je me suis retrouvée à devoir quitter mon travail car l'école ordinaire n'est pas en mesure de l'accueillir plus d'une heure 30 par jour, malgré une AESH... Où est l'inclusion des enfants en situation de handicap ? » - source : marentree.org

L'Unapei a également demandé aux Français leur avis sur diverses mesures qui pourraient être instaurées pour améliorer la situation. **La solution qui aurait le plus d'impact selon eux serait de garantir une meilleure collaboration entre les professionnels de l'Éducation nationale et les professionnels du handicap** (92% pensent que ce serait utile pour avoir une meilleure scolarisation des enfants handicapés).

D'autres solutions proposées recueillent également une forte adhésion de la part des Français :

1. Former les professionnels de l'Éducation nationale et du péri-scolaire aux spécificités des enfants en situation de handicap intellectuel ou cognitif : **91%** pensent que ce serait utile pour avoir une meilleure scolarisation des enfants handicapés.
2. Recruter des enseignants de l'Éducation nationale dans les écoles spécialisées et ordinaires pour accompagner les enfants en situation de handicap intellectuel ou cognitif : pour **91%** des Français.
3. Aménager des espaces et des temps dans les écoles en fonction des besoins des enfants en situation de handicap intellectuel ou cognitif (espaces dédiés au repos, espaces dédiés aux soins et aux interventions des professionnels du handicap) : pour **91%** des Français.
4. Évaluer régulièrement les impacts de l'accompagnement et des pratiques éducatives sur le développement de l'enfant : pour **91%** des Français.
5. Sensibiliser les parents et les élèves sur le handicap intellectuel ou cognitif : pour **90%** des Français.
6. Allouer plus de budget à l'accompagnement des enfants en situation de handicap intellectuel ou cognitif : pour **90%** des Français.
7. Avoir moins d'élèves par classe : pour **88%** des Français.
8. Traduire tous les documents et livres utilisés pour l'apprentissage en langage simplifié : pour **80%** des Français.

Résultats d'une étude menée auprès du réseau Unapei : un manque criant d'enseignants

L'Unapei a réalisé une étude terrain auprès de 35 associations, membres du réseau Unapei sur tout le territoire national. Ces 35 associations accompagnent quotidiennement 8118 enfants et adolescents au sein de différents dispositifs spécialisés (Instituts médico-éducatif – IME -, Unités d'enseignement externalisées – UEE -, Services d'éducation et de services sociaux à domicile – SESSAD -, etc.).

En interrogeant les associations directement confrontées aux problèmes de scolarisation des enfants en situation de handicap, l'Unapei pointe, avec preuves à l'appui, le manque de moyens et les freins humains, financiers et logistiques dans les départements :

- Manque d'enseignants : 69% des demandes de postes d'enseignants faites par les associations ont été refusées par l'Éducation nationale. Or, sans enseignant, pas d'école !
- Manque de collaboration : encore 37% des associations déplorent l'absence de convention en faveur de l'école inclusive entre l'ARS et l'Éducation nationale, soit les deux ministères qui se partagent la responsabilité de l'éducation des enfants et 52 % des associations estiment que la collaboration entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social n'est pas à la hauteur des enjeux.

- Un accompagnement parfois mal adapté au handicap de l'enfant : 74% des enfants ayant une orientation en IME sont accompagnés par un SESSAD, faute de place.
- Freins à la mise en œuvre de dispositifs inclusifs : parmi les principaux obstacles au développement d'unités d'enseignement externalisées au sein des écoles maternelles et élémentaires, les associations citent en premier lieu le manque de locaux dédiés (25%), puis l'insuffisance de personnel encadrant (24%) et une collaboration trop limitée avec l'Education nationale (16%).

L'Unapei, acteur de l'école inclusive, émet des propositions concrètes en faveur des enfants en situation de handicap intellectuel ou cognitif

Pour les enfants qui n'ont pas de solution adaptée pour aller à l'école, c'est la double peine : retard d'apprentissage, perte de chances pour leur avenir... Est-ce normal que ce soit à eux, à leurs familles, de se battre pour leur droit à l'éducation ? **L'Unapei souhaite par tous les moyens que leurs voix soient entendues, afin que nous puissions construire une société réellement inclusive où tous les enfants se sentent acceptés et s'épanouissent ensemble.**

Priver ces enfants de temps de scolarisation induit des retards d'apprentissages conséquents, peut-être irrémédiables, et revient à les déposséder d'une part essentielle de leur enfance. L'école, c'est aussi le premier lieu de sociabilisation, le temps des jeux et des découvertes. Et ces enfants, comme tous les autres, n'ont pas le temps d'attendre pour vivre leur vie d'enfant.

L'Unapei rappelle son refus de voir s'installer une école inclusive au rabais, que ce soit en termes quantitatifs ou qualitatifs. L'Unapei demande des solutions d'accompagnement, quel que soit le lieu de scolarisation, en école spécialisée ou en école ordinaire. Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un temps d'apprentissage adapté à son handicap, ses besoins, ses attentes.

Les propositions de l'Unapei pour une école solidaire et inclusive

AXE 1 : UN ENVIRONNEMENT SCOLAIRE ET EDUCATIF ADAPTE ET ACCESSIBLE

- Des locaux accessibles à tous types de handicaps : accessibilité physique, mais également une attention apportée à l'environnement sonore et visuel, une signalétique accessible en FALC (Facile à lire et à comprendre)
- Un aménagement d'espaces de répit pour les élèves et d'espaces dédiés pour les interventions des professionnels auprès des élèves (professionnels du médico-social, du médical et du paramédical, etc.)
- Une mise à disposition d'AESH qualifiés à la hauteur des besoins des élèves
- Des modules de formation effectifs pour les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative
- Des programmes scolaires et éducatifs aménagés, y compris pour les examens, avec des méthodes d'enseignement et pédagogie adaptées

AXE 2 : UN ACCOMPAGNEMENT SANS RUPTURE DES ELEVES ET DE LEURS FAMILLES

- Une mise en œuvre effective des notifications MDPH (réponse éducative effective pour chaque enfant) conformément aux souhaits des familles
- Mise à disposition d'AESH qualifiés qui répondent aux besoins des élèves : modalité (AESH individuel ou mutualisé) et quantité horaire
- Un interlocuteur identifié pour répondre aux familles en cas d'absence de solution ou de solution inadaptée en accord avec les souhaits des familles
- Une continuité dans l'accompagnement lors des temps périscolaires
- La création de dispositifs au-delà de 16 ans pour respecter le droit à la formation telle qu'affirmée dans la loi « Pour l'Ecole de la confiance »

AXE 3 : UNE COLLABORATION RENFORCEE ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE, LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET LES INTERVENANTS LIBERAUX QUELS QUE SOIENT LES LIEUX DE SCOLARISATION

- Une évaluation qualitative et quantitative des équipes mobiles d'appui médico-social et des PIAL renforcés (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) pour avoir une idée de leur impact sur la scolarisation ainsi que l'élaboration de cahiers des charges en précisant les moyens alloués. Le fonctionnement de ces dispositifs doit se faire dans le respect du choix des familles.
- Une participation pleine et entière des Unités d'Enseignement au sein de l'école et leur généralisation sur le territoire national
- Une mise à disposition d'enseignants de l'Education nationale dans les dispositifs gérés en partie par le secteur médico-social
- Une cartographie des dispositifs existants par territoire
- Un bilan des comités départementaux de suivi de l'école inclusive et une évaluation post-rentrée 2020 des nouveaux dispositifs (livret de parcours inclusif, commissions d'affectation)

AXE 4 : UNE SENSIBILISATION A GRANDE ECHELLE AUX HANDICAPS

- Sensibilisation des élèves (handicap et vivre ensemble)
- Sensibilisation des parents d'élèves (bénéfice de l'éducation inclusive pour tous)
- Sensibilisation de l'ensemble des professionnels de la communauté éducative, y compris les intervenants lors des temps périscolaires et les responsables de petite enfance de la commune (outils pédagogiques)
- Des actions de sensibilisation impliquant systématiquement la participation des familles

www.marentree.org : témoignez, exprimez, révélez vos difficultés

L'Unapei conseille à tout parent qui se retrouve sans solution de scolarisation adaptée pour leur enfant, de déposer un témoignage sur le site [marentree.org](http://www.marentree.org), pour pouvoir révéler ce scandale perpétué d'année en année par l'État français.

Chacun de ces témoignages permettra d'identifier le quotidien de ces enfants, leurs besoins individuels et ceux de leurs familles, ainsi que les manquements de notre pays. L'occasion aussi de rendre visibles ces élèves et ces familles trop souvent isolés et cachés, du seul fait du handicap de leurs enfants.



Opération propulsée par l'Unapei, avec le soutien de ses partenaires à retrouver sur le site internet www.marentree.org

A propos de l'Unapei

Mouvement citoyen de 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif (personnes avec déficience intellectuelle, avec troubles du spectre autistique, troubles du comportement ou troubles psychiques, ou en situation de polyhandicap) accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau de 350 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei accompagne tout au long de leur vie 200 000 personnes handicapées, enfants et adultes, intellectuels et cognitifs. Chaque année 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié avec des déficiences sévères. <http://www.unapei.org/>

CONTACTS PRESSE

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr - 06 52 03 13 47

Unapei - Élodie Audonnet - e.audonnet@unapei.org - 06 21 63 36 07